

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de SAINTE\_PAZANNE

**REGISTRE**  
**D'ENQUETE PUBLIQUE**

Relatif à

Projet de parc éolien  
sur la commune de Sainte-Pazanne

*Maître d'ouvrage :*

*Société PAZ'EOLE SAS*

**ENQUÊTE PUBLIQUE** préalable à :

la **demande d'autorisation environnementale unique** pour la  
réalisation du projet précité,



## ENQUETE RELATIVE

A

En exécution de l'arrêté du 11 avril 2022  
de M. le Préfet de la Loire-Atlantique

Je soussigné(e), M. Christian KESSLER ai ouvert, ce jour,  
le registre d'enquête, pour recevoir les observations du public

A Sainte-Eugene

Le 14 février 2022



De la part de Joseph Jubert  
6 rue bonne Fontaine St Lazare

① Le projet contribue à la production d'énergie décarbonnée en complément du parc actuellement en place sur les villages autour du hub. Donc impact favorable pour le plan climat énergie

② Dans l'approche environnementale l'étude géobiologique est nécessaire pour mieux appréhender les impacts d'une famille de documents conducteurs d'énergie

③ Le fait de faire un point de situation sanitaire dans les élevages est essentielle car aussi pour suivre après fonctionnement l'état sanitaire des élevages proches et avoir des éléments objectifs sur l'avenir sanitaire des cheptels.

La France championne des moulin à vent.  
Vive l'Europe

3  
Alfred Goebel : tout d'abord j'ai une fois  
d'autres au vent de mon terrain  
par un agriculteur, qui connaissait très bien l'intérêt

suivie je demande une indemnité de 300 €  
mensuel pour les effets négatifs, sur êtres humains  
et les bêtes. à 550 mètres il me semble que  
l'on demande

les propriétaires des terrains implantés par les  
éoliennes supportent 10000 € annuel.

les propriétaires, supportent énormément  
par rapport aux riverains qui eux supportent  
tous les effets négatifs. C'est pourquoi  
une indemnité à ceux qui sont les plus  
proches

Comme les propriétaires ne veulent surtout  
rien la loi (la caquette)

plus il y a d'argent qui leur rentrent  
dans les poches, mieux c'est,  
même si ce n'est pas leurs sensibles

(hommes, bêtes), ils s'en font  
du mouvement qu'il faut mettre plus les  
proches, mais si vous voulez  
et même pour les autres, ont s'en font

et leur santé dans salut.

merci l'Europe

merci

Mabrou

5 le Bois Flamberg

ck

Depuis le 25 août 2016 le réseau téléphone mobile a bégayé et ne s'est pas amélioré

la ligne Lo 000 est passe le long de ma propriété et depuis, les maux de tête et le sommeil sont altérés.

Lors de séjour hors de Ste Pazanne, tout va bien dès que je rentre je dors mal et j'ai mal à la tête.

J'aimerais savoir concrètement ce qu'il en est pour la santé...

Madame de Paffanelli  
Le Noulin Henri et  
St Pazanne

UK

Magali DENIS

Mesdames, Messieurs

Devenue électro-sensible, je ne pourrais  
ajouter encore davantage supporter  
les champs électromagnétiques dégagés  
par les éoliennes si proches de mon  
domicile.

Depuis 2015 (date de premières éoliennes)  
mon état de santé s'est aggravé sur cette  
électro-sensibilité, m'obligeant à des  
appareillages notamment pour les acouphores  
qui sont à un niveau d'intolérance maximale  
sur une échelle d'évaluation internationale

D'autre part nous ne connaissons pas encore  
les impacts des rejets de matériaux utilisés  
dans la composition des pales, impacts sur  
la santé et l'environnement

En vous remerciant de toute l'attention que  
vous porterez à cette demande d'annulation  
du parc éolien,

Cordialement



Lemard HVENANG 13 LA GERBERTIÈRE

Encore plus aujourd'hui  
 les événements actuels nous obligent encore plus  
 à repenser notre dépendance énergétique : Pétrole  
 gaz uranium, de même pour la Sécurité des Réapprovisionnements  
 vis à vis des outils de Production et de transformation.

- Vite aussi repenser notre consommation et  
 Alternen sans délai vers des énergies décarbonées  
 et renouvelables. L'éolien en fait partie  
 de même le Bio Méthane, et pensons aux  
 générations futures qui auront à gérer notre  
 patrimoine énergétique.

OK pour le Prof. et le P. Paganon  
 une question cependant ?

Pourquoi ne pas plus solliciter le Parlement  
 des territoires concernés, plutôt que de le Confier  
 aux investisseurs privés (question).



Madame Marie-Josyph VEYRAC samedi 12 Mars 2022

Ce jour, j'ai rencontré M<sup>r</sup> Kessler, commissaire-enquêteur, à qui j'ai remis sous forme d'un courrier, une contribution à l'enquête publique du 14 Fév au 15 Mars 2022, après de l'enregistrement au le registre d'enquête - j'ai envoyé ce matin déjà par mail ce même courrier je remercie M<sup>r</sup> Kessler de m'avoir <sup>donné</sup> du temps pour discuter complémentairement avec lui.

J'ai formulé un avis défavorable à l'implantation de ce parc éolien PA2'EDLE.

Fait à St<sup>e</sup> Paganne le 12 mars 2022

M<sup>r</sup> Veyrac

DOSSIER REDIS PAR LE COLLECTIF STOP AUX CANCERS DE NOS ENFANTS  
Comprenant:

- 1 dossier de 15 pages.
- 34 annexes (sources de notre dossier).

Nous nous positionnons contre ce projet d'implantation d'éoliennes sur Sainte Paganne.

CK

Madame Berthand Armelle de par ce fait un  
cahier de 3 pages - le 15/3/22

En tant que riverains du projet d'implantation d'un parc de 3 éoliennes, c'est-à-dire à 500 mètres de notre domicile principal et, puisque nous pouvons nous exprimer sur ce sujet grâce à l'enquête publique, voici notre avis : nous sommes entièrement contre le projet de parc éolien. Les raisons de notre désaccord sont les suivantes :

① De 2017 à aujourd'hui, à aucun moment, et en tant que riverains, il nous a été demandé notre accord ou désaccord sur le choix de l'endroit, ~~la~~ <sup>la</sup> proximité, d'implantation de ce futur parc éolien. Le projet des organisateurs (maire de St. Paganne, constructeurs, installateurs) nous a été imposé. D'emblée, et en passant directement à la vitesse supérieure, les organisateurs nous ont connus et informés des évolutions de ce projet sans tenir compte de notre non-veuloir de ces géants de fer (150 mètres de hauteur) comme voisins. J'avais rencontré Mme Blondiau, adjointe à la maire de St. Paganne, à l'été 2019, pour lui faire part de notre désaccord sur le lieu d'implantation. Pour réponse, elle m'a dit qu'elle trouvait ça "jolies". Pas d'échanges constructifs et évolutifs.

② Contre car nous ne voulons pas subir les nuisances sonores inévitables engendrées par les travaux d'installation, de construction de ce projet. C'est-à-dire le défilé de camions à benne (évacuation de la terre), de gros transporteurs de matériels et matériaux, de va-et-vient de véhicules de fonction, pour accéder au chantier, par la petite route de campagne située au ras de notre domicile. Des conséquences évidentes de vibrations, d'ébranlements des murs sont à craindre.



- ③ Contre les éoliennes car c'est une pollution visuelle. Comment accepter ces horreurs gigantesques, sans âmes, dans notre campagne arborée, dans nos champs fertiles. Comment accepter d'être condamnés à les voir tous les jours, toutes les nuits et ce, pour 30 ans. Nous sommes déjà cernés par le parc du Breil au sud, celui de St. Hilain-de-Chaleons à l'ouest et actuellement, à 500 mètres de chez nous, au Nord-est, par l'antenne de mesure (où sont sensées être implantées les 3 futures éoliennes). La nuit, nous sommes déjà enfermés dans une sphère de diodes rouges. C'est une pollution lumineuse.
- ④ Contre car ce sont des nuisances sonores. Les générateurs des éoliennes produisent des bruits de moteurs, semblable à ceux d'une usine. On le sait, le bruit est néfaste à la santé d'autrui. Pour notre cas, ayant toujours vécu dans une campagne silencieuse, nous sommes très sensibles aux bruits étrangers à ceux de la nature.
- ⑤ Contre car il y a un très grand risque, invisible mais pas le moindre, pour notre santé, c'est celui de l'exposition aux champs électro-magnétiques. Un géobiologue a donné son avis. Il serait plus sérieux qu'il y ait un deuxième avis d'un autre géobiologue.
- ⑥ Contre car si notre patrimoine fouier et immobilier venait à être entouré d'éoliennes, 3 éoliennes à 500 mètres, cela lui causerait une forte dépréciation.
- ⑦ Cela amène aussi à des réflexions, des interrogations.
- \* Les éoliennes font-elles parties des énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et de l'humain lorsque l'on sait que les

8

rotors contiennent des "terres rares", ces métaux rares extraits, entre autres, en Chine. Dans quelles conditions? pollutions avec des acides, conditions de travail de ces mineurs, ...

\* Sans oublier la pollution, le rejet de CO2 par tous les engins utilisés le temps des travaux. Cette pollution a rudir au quotidien puisque nous sommes domiciliés à 500 mètres de ce probable chantier.

\* Autre point à souligner: dommage que ces terres agricoles arables soient condamnées au bétonnage. Elles sont normalement destinées à être entretenues avec respect à ces fonctions premières, qui est la culture agricole.

\* Plus inouï, dans ce projet, c'est que l'on se soucie plus du devenir des chauve-souris que de celui des rivières-humains.

\* Pourrait-on au moins espérer un tarif à la baisse de notre facture d'électricité? en tant que rivières? une baisse de la taxe foncière par ces désagréments causés sur notre environnement?

Pour tous ces arguments, leur projet de ce parc éolien est par moi irrecevable.

remis au commissaire-enquêteur le 15 mars 2022

BERTHAUD Armelle

Le Bois Fleury - St-Payanne

Berthaud









A series of 25 horizontal lines spanning the width of the page, intended for writing.

ck

A series of horizontal lines for writing.

AL

Lined writing area with horizontal lines.

CK

















Le 15 mars à 18 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné(e) M. Christian KESSLER déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant

30 jours consécutifs

du 14 février au 15 mars 2022

de 9 H à 18 H

et de \_\_\_\_\_ H à \_\_\_\_\_ H

(sauf dimanche et jours fériés)

Les observations ont été consignées au registre par 8 personnes.

(pages n° 2 à 8)

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre; en date du 15/03/2022 (agréfi au présent registre)

1ère lettre en date du \_\_\_\_\_

de M. \_\_\_\_\_

2ème lettre en date du \_\_\_\_\_

de M. \_\_\_\_\_

3ème lettre en date du \_\_\_\_\_

de M. \_\_\_\_\_

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_

pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins

le 15 avril 2002 à M. le Préfet de la Région-Atlantique

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke.